

**Crise COVID-19 :
Remontées des besoins et enjeux UDES Nouvelle-Aquitaine
version du 25 mars 2020**

Alors que le pays traverse une crise sanitaire et économique sans précédent, l'UDES se mobilise afin d'accompagner ses adhérents et leurs entreprises associatives, mutualistes et coopératives dans cette période critique.

Dans ce cadre, une remontée des besoins des employeurs de l'ESS est formalisée, afin de faire remonter aux pouvoirs publics un état des lieux de la situation en Nouvelle-Aquitaine.

Les points clefs

- **Urgence absolue de la continuité de service :**
 - manque criant de matériel de protection : masque, gel hydroalcoolique dans les secteurs aide à domicile et médico-social ;
 - droit de retrait exercé par certains salariés dans l'aide à domicile et le médico-social ;
 - problèmes de gardes d'enfants de ces professionnels, notamment les professionnels de la protection de l'enfance ;
 - Des difficultés rencontrées d'accès aux lieux de travail malgré les attestations ;
 - Une demande de prise en compte de la problématique du télétravail en milieu rural (couverture réseau plus faible).

- **Chômage partiel :**
 - Des problèmes techniques rencontrés avec le site internet ;
 - Peu de réactivité des DIRECCTE : des structures encore en attente de réponses sur éligibilité au chômage partiel ;
 - Quid des établissements non concernés par l'arrêté modifié du 14 mars mais qui connaissent tout de même de fortes perturbations économiques : demande de sécuriser l'accès au chômage partiel ;
 - quelle articulation entre chômage partiel, congés pour garde d'enfant et congés payés : demande d'y voir plus clair sur l'articulation de ces dispositifs ;

- **Perte de ressources liées à la baisse/arrêt de l'activité :**
 - Comment accéder concrètement au dispositif de report des loyers et factures? Existe-t-il un risque juridique à retenir le paiement ?
 - Des secteurs à l'arrêt total ou quasi : animation, petite enfance, centres sociaux, tourisme social et familiale, sport, formation ;
 - Des secteurs en baisse d'activité : aide à domicile, médico-social ;
 - Il existe un réel risque pour ces entreprises, la reprise de l'activité n'allant pas se faire d'un coup. Quid des CPOM conclu avec les collectivités territoriales ? Besoin d'un plan de soutien sur le long terme.

Propositions de l'UDES

Si l'UDES soutient l'ensemble des actions engagées par le Gouvernement, elle demande la mise en place de mesures complémentaires :

- Le respect strict des mesures de soutien à l'activité partielle décidées au début de la crise.
- Au-delà du report, la suppression des échéances fiscales et sociales pour trois mois.
- La mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les entreprises contraintes de restreindre ou suspendre leurs activités.
- La mobilisation de la caisse des dépôts et consignations pour un report et un échelonnement des loyers pour les établissements dont elle est partie prenante en tant qu'investisseur.
- La qualification en « cas de force majeure ou de catastrophe naturelle » des préjudices liés à la suppression d'activité/événement dans le secteur privé en raison de l'épidémie.
- La préparation d'un plan de relance sous la forme d'aides aux entreprises (avances de frais récupérables sur une période longue pour éviter les risques de défaillances) versées en dédommagement en fonction de critères d'activité comparables à la même période sur les trois dernières années.